

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

CHAMBRE DES ACTIONS COLLECTIVES
COUR SUPÉRIEURE

NO : 500-06-001313-242

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES
PHARMACIENS PROPRIÉTAIRES

et

MARIE-CLAUDE JACQUES ET KATIA
ROBERT, PHARMACIENNES INC.

Demanderes

et

MARIE-CLAUDE JACQUES

Membre désignée

c.

INNOMAR STRATEGIES INC.
RX SPÉCIALISÉS BAYSHORE LTÉE
SOINS DE SANTÉ BAYSHORE LTÉE
BIOSCRIPT PHARMACY LTD.
COVERDALE INFUSION CLINIC INC.
MARTIN GILBERT PHARMACIEN INC.
MARTIN GILBERT
MARC CHABOT ET DANIEL VERMETTE,
PHARMACIENS INC.
PHARMACIE DANIEL VERMETTE ET JÉRÔME
BERGERON INC.
DANIEL VERMETTE ET JÉRÔME BERGERON,
PHARMACIENS INC.
DANIEL VERMETTE ET MAYNO BENOÎT
HUYNH, PHARMACIENS INC.
DANIEL VERMETTE
MARC CHABOT
JÉRÔME BERGERON
MAYNO BENOÎT HUYNH
PHARMACIE MICHAEL ASSARAF,
PHARMACIEN INC.
MICHAEL ASSARAF
LARIVIÈRE ET MASSICOTTE,
PHARMACIENNES INC.
CHRISTINE LARIVIÈRE

**HÉLÈNE MASSICOTTE
GABRIEL TORANI ET HABIB HADDAD
PHARMACIENS INC.
GABRIEL TORANI ET HABIB HADDAD
PHARMACIENS (QUÉBEC) INC.
GABRIEL TORANI
HABIB HADDAD**

Défendeurs

et

ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

Intimé aux demandes de type Wellington
Défendeurs

**DEMANDE POUR PERMISSION DE MODIFIER LA DEMANDE D'AUTORISATION
D'EXERCER UNE ACTION COLLECTIVE**
(Articles 206 et 585 C.p.c.)

**AU SOUTIEN DE LEUR DEMANDE POUR PERMISSION DE MODIFIER LA DEMANDE
D'AUTORISATION D'EXERCER UNE ACTION COLLECTIVE, LES DEMANDERESSES
EXPOSENT RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

1. Le 11 juin 2024, les demanderesses ont déposé une *Demande d'autorisation d'exercer une action collective* (la « **Demande d'autorisation** ») pour et au nom des membres du groupe défini ci-dessous (le « **Groupe** ») :

Tous les pharmaciens propriétaires de pharmacies situées au Québec, ainsi que les sociétés au sein desquelles ils exercent la pharmacie, à l'exception des pharmaciens et sociétés énumérés parmi les défendeurs.

2. Dans la Demande d'autorisation, les demanderesses allèguent que l'existence de relations privilégiées et préférentielles entre des gestionnaires de programmes de soutien aux patients (« **PSP** ») et les pharmaciens défendeurs donne lieu à des agissements fautifs et anti-concurrentiels. Ces agissements créent une désorganisation du marché des médicaments de spécialité au Québec, et permettent aux quelques pharmacies liées aux gestionnaires de PSP de livrer une concurrence déloyale aux pharmacies communautaires non ainsi liées.

3. Pour étayer ces allégations, les demanderesses allèguent de façon non exhaustive des situations où la demanderesse Marie-Claude Jacques et Katia Robert, Pharmaciennes Inc. et la membre désignée Marie-Claude Jacques ont été exposées aux agissements fautifs et anti-concurrentiels des défendeurs. Ces situations mettent en cause plusieurs patients.
4. Ainsi, la Demande d'autorisation fait état de plusieurs situations mettant en cause les patients de madame Jacques et illustrant notamment les difficultés auxquelles elle fait face afin d'obtenir des informations importantes sur ses propres patients qui reçoivent des médicaments de spécialité, ou encore lorsqu'il s'agit de transférer les prescriptions de médicaments d'une des pharmacies défenderesses vers la pharmacie de madame Jacques afin que celle-ci puisse dispenser le médicament.
5. Le 6 mai 2025, la Cour a rendu un jugement ordonnant entre autres que l'identité de ces patients soit divulguée aux pharmaciens et PSP défendeurs qui ont une relation professionnelle avec ceux-ci (le « **Jugement** »).
6. En révisant ses dossiers afin de fournir l'identité des patients concernés, madame Jacques a constaté que certains détails factuels inclus dans la Demande d'autorisation étaient inexacts et devaient être corrigés.
7. Les modifications demandées visent les paragraphes 124, 126 à 128 et 136 à 145 de la Demande d'autorisation et y ajoutent les paragraphes 146.1 à 146.4, tel qu'il appert de la Demande d'autorisation modifiée communiquée comme **pièce R-1 (sous scellés)**. Si cette demande est accueillie, la Demande d'autorisation modifiée sera déposée au dossier de la Cour sous scellés, et une version publique mais caviardée de celle-ci sera aussi déposée au dossier de la Cour, conformément au Jugement.
8. Les modifications aux paragraphes 124, 126 à 128 et 136 à 145 de la Demande d'autorisation visent à effectuer les corrections mentionnées ci-dessus, notamment en rectifiant la chronologie de certaines allégations ou le nom de l'un des médicaments de spécialité concernés.
9. L'ajout des paragraphes 146.1 à 146.4 vise à alléguer des communications survenues en juin 2025 entre madame Jacques et un intervenant avec lequel elle avait déjà communiqué en 2023, ce qui était déjà allégué. Les nouvelles communications étaient au même sujet que les précédentes, soit le réfrigérateur situé dans les locaux de cet intervenant, et la possibilité pour madame Jacques d'y livrer des médicaments de spécialité. Ces modifications sont effectuées par souci de transparence.

10. Finalement, une modification a été apportée à l'entête de la Demande d'autorisation pour refléter le changement d'adresse de la pharmacie principale de Marie-Claude Jacques et Katia Robert, pharmaciennes inc. qui est survenu suite au dépôt de la Demande d'autorisation.
11. Les modifications sont mineures et n'altèrent pas la substance des allégations de la Demande d'autorisation ou la nature des causes d'action présentées. Il n'en résulte pas une demande entièrement nouvelle sans rapport avec la demande initiale.
12. Les modifications ne retardent pas le déroulement de l'instance, étant demandées peu après le Jugement et les communications survenues en juin 2025, alors que la date de l'audition sur la Demande d'autorisation n'a pas encore été fixée.
13. Les modifications ne sont aucunement contraires aux intérêts de la justice, puisqu'elles visent à corriger les faits allégués et à y ajouter des allégations par souci de transparence, conformément à l'objectif de recherche de la vérité.
14. Cette demande est bien fondée en faits et en droit.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :

- [A] ACCUEILLIR** cette demande pour permission de modifier la *Demande d'autorisation d'exercer une action collective*.
- [B] AUTORISER** les demanderesses à déposer au dossier de la Cour la *Demande d'autorisation d'exercer une action collective modifiée*, pièce R-1 (déposée sous scellés), en mettant en place les mesures prévues par le Jugement pour protéger les informations confidentielles des patients qui y sont mentionnés.
- [C] LE TOUT** sans frais de justice, sauf en cas de contestation.

Montréal, le 18 septembre 2025

Davies Ward Phillips & Vineberg s.e.n.c.r.l., s.r.l.

DAVIES WARD PHILLIPS & VINEBERG S.E.N.C.R.L., S.R.L.
Avocats des demanderesses

M^e Jean-Philippe Groleau
M^e Guillaume Charlebois
M^e Alexandra Belley-McKinnon
M^e Antoine Dutrisac
1501 avenue McGill Collège, 27^e étage

Montréal (Québec) H3A 3N9
Tél. : 514.841.6583 / 6404 / 6456
514.807.1370
Télec. : 514.841.6499
Courriel : jpgroleau@dwpv.com /
gcharlebois@dwpv.com /
abellemckinnon@dwpv.com /
adutrisac@dwpv.com
N/D : 289374

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

CHAMBRE DES ACTIONS COLLECTIVES
COUR SUPÉRIEURE

NO : 500-06-001313-242

**L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES
PHARMACIENS PROPRIÉTAIRES**

et

**MARIE-CLAUDE JACQUES ET KATIA ROBERT,
PHARMACIENNES INC.**

Demanderes

et

MARIE-CLAUDE JACQUES

Membre désignée

c.

INNOMAR STRATEGIES INC. et al.

Défendeurs

et

ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

Intimé aux demandes de type Wellington

DÉCLARATION SOUS SERMENT
au soutien de la *Demande pour permission de modifier la Demande d'autorisation*
d'exercer une action collective

Je, soussignée, Marie-Claude Jacques, pharmacienne, exerçant ma profession au sein de la société Marie-Claude Jacques et Katia Robert, pharmaciennes inc., ayant un établissement au 1013 boulevard Pie XI Sud, Québec, Québec, G3K 1L2, déclare solennellement ce qui suit :

1. Je suis la membre désignée dans la présente instance.

2. Les faits allégués aux paragraphes 6 à 10 de la présente *Demande pour permission de modifier la demande d'autorisation d'exercer une action collective* sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ

DocuSigned by:
Marie-Claude Jacques
8FA19AC6256D41A...

MARIE-CLAUDE JACQUES

AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT devant
moi à Montréal, ce 18^e jour de
septembre 2025 par
Marie-Claude Jacques, dont le serment
a été prêté à Québec et a été reçu à
Montréal, le tout par moyen
technologique et conformément à la
note du 20 mars 2020 du ministère de
la Justice du Québec

Signed by:

4EEDADA4BABA405...



Commissaire à l'assermentation pour la
province de Québec et pour l'extérieur
du Québec

Lalancette, Claude

De: Lalancette, Claude
Envoyé: septembre 19, 2025 11:14
À: 'eric.lefebvre@nortonrosefulbright.com'; 'caroline.belair@nortonrosefulbright.com'; 'cecilia.barrette-leduc@nortonrosefulbright.com'; 'Notifications-mtl@nortonrosefulbright.com'; 'eazran@stikeman.com'; 'mbouchard@stikeman.com'; 'scaron@lcm.ca'; 'lmlachance@lcm.ca'; 'lasselin@lcm.ca'; 'ymartineau@stikeman.com'; 'kbansaccal@stikeman.com'; 'jflehoux@delegatus.ca'; 'ebmichaud@delegatus.ca'; 'flavoie@delegatus.ca'; 'mpcaza@delegatus.ca'; 'cpeacock@delegatus.ca'; 'notification@delegatus.ca'; 'claudemarseille@blakes.com'; 'patrick.lapierre@blakes.com'; 'samuel.lavoie@blakes.com'; 'andrea.daigle@blakes.com'; 'alexandre.boileau@dentons.com'; 'margaret.weltrowska@dentons.com'; 'erica.shadeed@dentons.com'; 'jean-francois.gagnon@langlois.ca'; 'hubert.chiasson@langlois.ca'; 'gabrielle.bergeron@langlois.ca'
Cc: Groleau, Jean-Philippe; Belley-McKinnon, Alexandra; Dutrisac, Antoine; Charlebois, Guillaume
Objet: NOTIFICATION | L'Association québécoise des pharmaciens propriétaires, et al. c. Innomar Strategies Inc., et al. | 500-06-001313-242 | Demande pour permission de modifier la Demande d'autorisation d'exercer une action collective et Pièce R-1
Pièces jointes: 2025.09.18 (CSQ) - Demande pour permission de modifier la Demande d'autorisation d'exercer une action collective.pdf; Pièce R-1 (sous scellés) - Demande d'autorisation d'exercer une action collective modifiée.pdf

Notification par courriel (par moyen technologique) (articles 133 et 134 C.p.c.)

Notre dossier	289374
Nombre de pièces jointes transmises	2

Veuillez accuser réception par retour de courriel.

NATURE DU DOCUMENT

Titre des procédures	Demande pour permission de modifier la Demande d'autorisation d'exercer une action collective Pièce R-1 (sous scellés) -
N° de la cause	Demande d'autorisation d'exercer une action collective modifiée
Demanderesses	500-06-001313-242
Défenderesses	L'Association québécoise des pharmaciens propriétaires <i>et al.</i> Innomar Strategies Inc. <i>et al.</i>

EXPÉDITEUR

Me Jean-Philippe Groleau
Me Guillaume Charlebois
Me Alexandra Belley-McKinnon
Me Antoine Dutrisac
DAVIES WARD PHILLIPS & VINEBERG S.E.N.C.R.L., s.r.l.
1501, avenue McGill College, 27^e étage
Montréal (Québec) H3A 3N9
T 514.841.6583 (Me Groleau)
T 514.841.6404 (Me Charlebois)
T 514.841.6456 (Me Belley-McKinnon)
T 514.807.1370 (Me Dutrisac)
F 514.841.6499
jpgroleau@dwpv.com
gcharlebois@dwpv.com

abelleymckinnon@dwpv.com
adutrisac@dwpv.com

Avocats des demandereses

PARTIES RECEVANT NOTIFICATION

Me Eric Lefebvre
Me Caroline Bélair
Me Cécilia Barrette-Leduc
Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l.
1, Place Ville Marie, Bureau 2500
Montréal, Québec H3B 1R1
eric.lefebvre@nortonrosefulbright.com
caroline.belair@nortonrosefulbright.com
cecilia.barrette-leduc@nortonrosefulbright.com
Notifications-mtl@nortonrosefulbright.com
(Avocats de la défenderesse Innomar Strategies Inc.)

Me Éric Azran
Me Marjorie Bouchard
Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l.
1155 boul. René-Lévesque Ouest, 41e étage
Montréal, Québec H3B 3V2
eazran@stikeman.com
mbouchard@stikeman.com
(Avocats des défenderesses RX Spécialisés Bayshore Ltée et Soins de santé Bayshore Ltée)

Me Sébastien C. Caron
Me Lucy-Maude Lachance
Me Laurence Asselin
LCM Avocats Inc.
600, De Maisonneuve Ouest, #2700
Montréal, Québec H3A 3J2
scaron@lcm.ca
lmachance@lcm.ca
lasselina@lcm.ca
(Avocats des défenderesses BioScript Pharmacy Ltd. et Coverdale Infusion Clinic Inc.)

Me Yves Martineau
Me Khaoula Bansaccal
Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l.
1155 boul. René-Lévesque Ouest, 41e étage
Montréal, Québec H3B 3V2
ymartineau@stikeman.com
kbansaccal@stikeman.com
(Avocats des défendeurs Martin Gilbert Pharmacien Inc. et Martin Gilbert.)

Me Jean-François Lehoux
Me Étienne Bisson-Michaud
Me Frédérique Lavoie
Me Marie-Pier Caza
Me Claire K.A. Peacock
Delegatus services juridiques inc.
438, rue McGill, bureau 500
Montréal, Québec H2Y 2G1
iflehoux@delegatus.ca
ebmichaud@delegatus.ca
flavoie@delegatus.ca
mpcaza@delegatus.ca

cpeacock@delegatus.ca
notification@delegatus.ca

(Avocats des défendeurs Marc Chabot et Daniel Vermette, Pharmaciens Inc., Pharmacie Daniel Vermette et Jérôme Bergeron Inc., Daniel Vermette et Jérôme Bergeron, Pharmaciens Inc., Daniel Vermette et Mayno Benoît Huynh, Pharmaciens Inc., Daniel Vermette, Marc Chabot, Jérôme Bergeron et Mayno Benoît Huynh)

Me Claude Marseille, Ad. E.

Me Patrick Lapierre

Me Samuel Lavoie

Me Andréa Daigle

Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l.

1, Place Ville Marie, Bureau 3000

Montréal, Québec H3B 4N8

claudemarseille@blakes.com

patricklapierre@blakes.com

samuellavoie@blakes.com

andrea.daigle@blakes.com

(Avocats des défendeurs Pharmacie Michael Assaraf, Pharmacien inc., Michael Assaraf, Gabriel Torani et Habib Haddad Pharmaciens inc., Gabriel Torani et Habib Haddad Pharmaciens (Québec) inc., Gabriel Torani et Habib Haddad)

Me Alexandre Boileau

Me Margaret Weltrowska

Me Erica Shadeed

Dentons Canada S.E.N.C.R.L.

1, Place Ville Marie, 39e étage

Montréal, Québec H3B 4M7

alexandre.boileau@dentons.com

margaret.weltrowska@dentons.com

erica.shadeed@dentons.com

(Avocats des défendeurs Larivière et Massicotte, Pharmaciennes inc., Christine Larivière et Hélène Massicotte)

Me Jean-François Gagnon

Me Hubert Chiasson

Me Gabrielle Bergeron

Langlois Avocats S.E.N.C.R.L.

Complexe Jules-Dallaire, Tour 3

2820, boul. Laurier, 13 étage

Québec (Québec) G1V 0C1

jean-francois.gagnon@langlois.ca

hubert.chiasson@langlois.ca

gabrielle.bergeron@langlois.ca

(Avocats de l'Ordre des pharmaciens du Québec, intimé aux demandes de type Wellington)

N° de dossier : 500-06-001313-242
**CHAMBRE DES ACTIONS COLLECTIVES
COUR SUPÉRIEURE**

**L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PHARMACIENS
PROPRIÉTAIRES ET AL**

Demandereses

-et-

MARIE-CLAUDE JACQUES

Membre désignée

c.

INNOMAR STRATEGIES INC. ET AL

Défendeurs

-et-

ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

Intimé aux demandes de type Wellington
Défendeurs

**DEMANDE POUR PERMISSION DE MODIFIER LA
DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCER UNE ACTION
COLLECTIVE
DÉCLARATION SOUS SERMENT**

DAVIES

Avocats des demandereses
Me Jean-Philippe Groleau
Me Guillaume Charlebois
Me Alexandra Belley-McKinnon
Me Antoine Dutrisac
514.841.6583 / 6404 / 6456
514.807.1370
jgroleau@dwpv.com /
gcharlebois@dwpv.com /
abelleymckinnon@dwpv.com /
adutrisac@dwpv.com
Dossier 289374

1501, avenue McGill College, 27^e étage
Montréal, QC H3A 3N9
Canada

T 514.841.6400
F 514.841.6499